



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## programmes

Question écrite n° 67169

### Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir de l'enseignement technologique, et plus particulièrement celui des sciences de l'ingénieur, au sein de l'enseignement secondaire. En effet, lors de la présentation du projet de réforme du lycée, le 23 octobre dernier, on pourrait penser qu'une hiérarchisation des voies d'études se met en place au détriment des sciences technologiques et de l'ingénieur. La culture technologique est tout aussi indispensable que d'autres sciences, comme celle du vivant ou encore de l'économie. Le développement technologique joue un rôle considérable pour lutter contre la crise économique, notamment dans le domaine du développement durable. Les sciences et technologies industrielles ont toujours joué un rôle essentiel dans l'ascenseur social, les emplois technologiques représentant entre 25 % et 30 % de l'emploi en France. Il ne faudrait donc pas que la formation des élèves dans les filières technologiques baisse en qualité. C'est pourquoi il lui demande de lui confirmer si la place réservée aux sciences technologiques et de l'ingénieur sera toujours aussi importante dans la mise en place de la réforme du lycée.

### Texte de la réponse

Les séries STI et STL (Sciences et technologies de laboratoire) deviendront les séries STI2D (Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable), STL et STD2A (Sciences et technologies du design et des arts appliqués), à compter de la rentrée 2011, en classe de première et de la rentrée 2012, en classe terminale. Conformément à la décision du Président de la République, l'offre d'enseignement technologique, notamment de la série STI, a été modernisée afin de créer un véritable parcours technologique, permettant de déboucher, bien davantage qu'aujourd'hui, sur les métiers d'ingénieur et de technicien supérieur. Au-delà de l'affirmation de l'objectif de poursuite d'études, qui se traduit notamment par une polyvalence technologique accrue des enseignements, la réforme des séries STI et STL se caractérise par l'orientation progressive des élèves et leur accompagnement personnalisé. L'ensemble de cette modernisation devrait motiver de nombreux élèves à choisir des formations technologiques industrielles revalorisées. S'agissant des enseignements d'exploration dans la nouvelle classe de seconde, la place de la culture technologique a été préservée avec la préoccupation de poursuivre l'objectif d'égalité des voies de formation. Afin de renforcer les mécanismes d'orientation progressive, les enseignements d'exploration technologiques occupent un volume horaire moins important que les précédents enseignements de détermination. En effet, ils n'ont pas vocation à apporter des connaissances nécessaires à la poursuite d'études en cycle terminal mais, au contraire, à faire découvrir une discipline à des élèves parfois indécis. Par ailleurs, le choix de plusieurs enseignements d'exploration technologiques en classe de seconde est permis, par dérogation : afin de favoriser une meilleure connaissance des enseignements technologiques en classe de seconde, les élèves qui le souhaitent à condition de choisir deux enseignements d'exploration technologiques. La réforme du lycée a bien pour ambition de redonner aux formations à caractère technologique une place importante aux sciences technologiques et de l'ingénieur.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67169

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 décembre 2009, page 12161

**Réponse publiée le :** 2 novembre 2010, page 12053